

Voir le contenu de ce mail en ligne



Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1)

Département des Infrastructures subsidiées

Newsletter du mois de septembre 2015

Nous espérons que la période estivale s'est bien passée pour vous.
Après des vacances bien méritées, la Newsletter reprend du service pour vous informer

VOIRIES : L'examen des offres en adjudication ouverte

Nouveau rapport d'examen des offres

Le département des infrastructures subsidiées met à votre disposition un nouveau modèle de rapport d'examen des offres adapté aux marchés publics de travaux passés par adjudication ouverte.

Ce nouveau modèle a été élaboré en collaboration avec la DGO5-tutelle générale. Il reprend et explique, étape par étape, tous les points qu'un pouvoir adjudicateur doit examiner depuis l'ouverture des offres jusqu'à la proposition d'attribution du marché.

Ce modèle ne demande qu'à être amélioré pour répondre à vos attentes: toutes vos remarques et suggestions sont donc les bienvenues.

Le modèle est disponible sur le site pouvoirslocaux.wallonie.be dans la thématique infrastructures subsidiées/formulaires/[examen des offres en adjudication ouverte](http://pouvoirslocaux.wallonie.be/examen-des-offres-en-adjudication-ouverte)

Personne de contact :

M. François BERTUZZI (Tél. 081/773393 - francois.bertuzzi@spw.wallonie.be).

INFRASPORTS - L'arrêté nouveau est arrivé !

Dans la foulée des modifications intervenues par le Décret Infraspports du 6 février 2014, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel arrêté d'exécution. Ce nouvel arrêté annule et remplace le précédent. Exit donc l'arrêté du 10 juin 1999 et bienvenue à l'arrêté du 09 juillet 2015. Publié au Moniteur belge du 20 juillet 2015, l'arrêté est « opérationnel » depuis le 30 juillet dernier.

Ce nouvel arrêté reprend un certain nombre de mesures en matière de simplification administrative :

- Le dossier consacre le principe de la transmission **en un seul exemplaire** des pièces, excepté pour les dossiers « sports de rue » ;
- Le plan cadastral n'est plus requis en terme de composition de dossier;
- Les ASBL ne devront plus fournir leurs statuts mais uniquement leur n° d'entreprise, les agents d'Infraspports se chargeront d'effectuer par eux-mêmes la vérification de ces statuts ;
- Pour les dossiers communaux, s'agissant du droit de jouissance, seule une déclaration sur l'honneur sera requise (le document « papier » n'est plus requis);
- En ce qui concerne le dossier d'attribution à transmettre pour la liquidation du subside , les demandeurs ne devront plus fournir que l'offre retenue (les offres non retenues ne seront demandées que si cela s'avère nécessaire).

L'arrêté met également en avant des préoccupations en matière de développement durable :

- La note de motivation qui accompagne chaque dossier devra non seulement décrire les objectifs sportifs mais également les aspects techniques promouvant le développement durable, l'amélioration de la performance énergétique de l'infrastructure et, le cas échéant, les dispositions applicables au traitement de l'eau s'agissant de demandes portant sur les infrastructures à usage de piscine.

L'arrêté instaure la possibilité de subventionner l'équipement sportif (compétence partagée avec l'Adeps) et le gros matériel d'entretien : l'éligibilité se fera sur base d'une liste précise d'équipements admis à la subvention . Pour ce point particulier, une information spécifique et de nouveaux formulaires vous seront transmis prochainement.

Toute la Direction d'Infrasports reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.

N'hésitez pas à nous contacter et à consulter le document sur le site pouvoirslocaux.wallonie.be/infrasports

VOIRIES : Les essais sur les chantiers routiers communaux

Pour rappel: chaque direction territoriale de la DGO1 a passé un marché public de service en vue de désigner un laboratoire accrédité pour le prélèvement et la réalisation de nombreux essais sur revêtements bitumineux, en béton de ciment et sur les matériaux s'y rapportant.

Les communes peuvent bénéficier des conditions de ces marchés pour tous leurs dossiers subsidiés par la Région.Plusieurs de ces marchés arrivaient à échéance. Ils ont été prolongés.

Tous les renseignements utiles, dont les pièces relatives à ces prolongations, sont disponibles sur le site pouvoirslocaux.wallonie.be à la rubrique : infrastructures subsidiées/direction des voiries subsidiées/essais en labo

Personnes de contact :

Mme Elodie BULTOT (Tél.081/773396 - elodie.bultot@spw.wallonie.be);
M. Samuel DUBRUNFAUT (Tél. 081/773339 - samuel.dubrunfaut@spw.wallonie.be).

DEPLACEMENTS DOUX : émissions dédiées au RAVeL

A l'occasion des 20 ans du RAVeL, la Wallonie a souhaité pouvoir faire mieux connaître son réseau autonome de voies vertes.

Elle a confié à la Fédération des Télé locales Wallonie-Bruxelles, la production et la diffusion d'émissions dédiées au RAVeL. Ces émissions ont été diffusées cet été sur les télé locales et peuvent être visionnées sur le site [RAVeL \(rubrique Actualités\)](http://RAVeL.rubrique.Actualités).

AMENAGEMENTS PAYSAGERS: Journée «Espaces Verts VEGETABILIS»

Une journée au vert ? Alternatives aux produits phyto, programme QualiRoute, clic local, arboriculture urbaine, variétés à sélectionner pour les parcs et jardins communaux... Tant de choses à connaître pour gérer efficacement les espaces verts d'une commune!

- **Quand ?** Le 8 octobre 2015 prochain de 9h00 à 16h30.
- **Où ?**
9h00 - 13h00 : NEGUNDO Innovation Center - Froyennes/Tournai (lunch offert sur place).
13h30 - 16h30 : Au cœur des pépinières de Lesdain, «capitale wallonne des pépinières».
- **Qui?** Responsables espaces verts des communes, Echevins des espaces verts, Entrepreneurs de jardin, Architectes Paysagistes travaillant (ou souhaitant travailler) avec les communes.
- **Quoi?** Des conférences d'experts apportant des réponses à vos questions :

- Christophe DERBAISE - Vegetabilis
- **Harold GRANDJEAN - DG01 (programme QualiRoute) : Evolution des CSC types en RW (Qualiroutes – Chap Plantations et CCTB 20-22 tome 9 – Abords)**
- Alain GRIFNEE - Collège des Producteurs SoCoPro
- Jean-Pierre MAES - Hainaut Développement
- Anne DUMONT - ApaQ-W (le clic local)
- Pascal COLOMB - Ecowall
- Frédéric JOMAUX - Pôle wallon de la gestion différenciée
- Dominique de WITTE - Vegetabilis

[Pour vous inscrire !](#)

